

CONDITIONS GENERALES

STAGES « F3PM »

Article 1 : Réserve et règlements d'un stage de perfectionnement moto.

La réservation d'un stage de perfectionnement auprès de la société F3PM peut s'effectuer de deux manières différentes, Par téléphone ou par mail. 06-03-90-11-31 f3pm.fr@gmail.com

Dans ces deux cas, le règlement s'effectuera en espèce sur place le jour du stage avec un acompte de 50 % lors de la réservation et 50 % le jour du stage.

Article 2 : Report d'un stage sur une autre date.

La date d'un stage peut être librement reportée par le client jusqu'à 4 semaines avant la date du stage choisie.

La date limite de validité du stage correspond à la date d'achat, plus une année.

Le stage sera maintenu avec un minimum de trois stagiaires sinon le stage sera reporté à une date ultérieure.

Article 3 : Bon cadeau.

Les bons cadeaux seront à régler au comptant et ne seront en aucun cas remboursés. Validité des bons cadeaux 1 an. Possibilité de faire bénéficier du bon cadeau à une autre personne.

Article 4 : Annulation par la Société F3PM

Pour des raisons indépendantes de sa volonté (travaux sur le terrain de tout terrain, fortes intempéries...etc.), F3PM peut être amené à modifier le planning et éventuellement à annuler une date de stage. Dans ce dernier cas, les stagiaires programmés sur la journée seront prévenus au plus tard 48 heures à l'avance par email et sms. Les conditions météorologiques ne sauraient en aucun cas constituer un cas de force majeure de nature à justifier un report par le client de la date programmée. Toutefois, si les conditions ne permettent pas d'assurer la sécurité du stage, à savoir verglas, neige, ou fortes pluies, F3PM se réserve le droit d'annuler totalement ou partiellement le stage. Etant donné le caractère soudain de ces événements et/ou de leur gravité, cette annulation pourra également exceptionnellement intervenir le jour même du stage. Le client sera informé de l'annulation au plus tôt par sms et/ou par email et pourra alors reprogrammer une nouvelle date de stage, selon les mêmes modalités que lors de son premier choix. En aucun cas, l'annulation d'un stage à l'initiative de F3PM ne pourra entraîner une quelconque demande de dédommagement de la part de l'acheteur et/ou du pilote. Tout stage annulé par le stagiaire ou par l'organisateur de ce stage

pour différentes raisons ne pourra prétendre à quelconque demande de dédommagement.

Article 5 : Engagements du participant au stage.

Le stagiaire déclare sur l'honneur être en bonne santé et ne pas être sous l'influence d'aucun traitement médical contradictoire avec la conduite moto.

Le stagiaire déclare connaître les risques inhérents à la conduite d'un véhicule 2 roues à moteur et décharge en conséquence la société F3PM, de toute responsabilité en cas d'accident survenu pendant la

journée.

Le stagiaire s'engage à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité énoncées au début et pendant le stage. Il est rappelé qu'en cas de comportement dangereux ou d'inobservation de l'une de ces consignes, la société F3PM se réserve le droit de mettre un terme à la participation à la journée du stagiaire, sans qu'aucun remboursement même partiel ne puisse être effectué. Le stagiaire s'engage à ne pas absorber d'alcool avant et pendant la journée de perfectionnement, dans le cas contraire, la société F3PM se réserve le droit de refuser ou de mettre fin à la participation du stagiaire concerné pour la journée sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque remboursement. Le stagiaire s'engage à ne pas absorber de substances illicites (drogues, euphorisants) ou de médicaments à effets secondaires incompatibles avec la conduite automobile. Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser un système de caméra embarquée.

Le stagiaire devra être âgé au minimum de 18 ans et posséder un permis de conduire en cours de validité, un certificat d'immatriculation conforme et une assurance en cours de validité (à présenter au début de la journée).

Le stagiaire devra obligatoirement être équipé de toutes les protections nécessaires à la pratique de la moto et ce afin d'assurer sa sécurité (casque, bottes ou chaussures de motos, blousons, gants...).

A ce titre F3PM se réserve le droit d'exclure tout participant qui ne serait pas équipé des protections nécessaires à la pratique de la moto.

Article 6: Assurance

En s'inscrivant à un des stages proposés, le stagiaire s'engage à posséder pour son véhicule un contrat d'assurance en cours de validité et à être assuré aussi bien pour les dommages causés à des tiers et/ou à des biens que pour ces propres dommages matériels et/ou corporels au cours des différents exercices.

La société F3PM a contracté une assurance en responsabilité civile professionnelle pour les activités qu'elle organise auprès de la compagnie d'assurance AXA FRANCE IARD, 43 rue de la république 89100 SENS sous le numéro d'enregistrement 10428866304.

F3PM décline toute responsabilité en ce domaine.

Article 7 : Les accompagnants

Le nombre d'accompagnants par stagiaire n'est pas limité. F3PM ne pourra être tenu pour responsable des accompagnants pour des problèmes survenant à l'intérieur ou à proximité du lieu de la formation. Les consignes de sécurité données lors du briefing aux accompagnants devront être respectées sous peine d'être exclus des lieux.

Le.....

Mr.....

Signature